



République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 11 juillet 2022

Objet : Modification statutaire - Prise de compétence "animaux errants"

Numéro de délibération : **CC2022_096**

L'an deux mille vingt deux, le onze juillet, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 5 juillet 2022, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Eric POISBELAUD, Christian FERRU, Bruno SOGUES, Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNEN, Hubert COUPEZ, Brigitte DUPEU, Laurence AUGER, Serge MARCOUILLE, Christine VERNON, Bernard GOURSAUD, Danièle PERAUD, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Jean-Michel GAUTIER, Francis LAROCHE, Henri AUGER, Régis DUTHILLE, Jocelyne RE, Thierry GOUJEAUD, Vincent GINDRAU, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Joël WICIAK, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, Michel FILLEUL, Wilfrid HAIRIE, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Corinne LAFFOND, Sylvie SABOUREAU, Pierre DENECHERE, Dominique BOUIN, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Catherine BAUBRI, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Anne DELAUNAY, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Laurent BOUILLE, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Francine MINEAU, Brigitte DAVID, Simone ROY, Jean-Claude MARTEAU

Absents excusés ayant donné procuration :

Francis BOIZUMAULT donne pouvoir à Sylviane DORNAT
Dominique BERNAZEAU donne pouvoir à Henri AUGER
Alain FOUCHER donne pouvoir à Daniel LAGARDE
Christian GRATEREAU donne pouvoir à Bernard GOURSAUD
Patrick XICLUNA donne pouvoir à Wilfrid HAIRIE
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Marylène JAUNEAU
Michel LAPORTERIE donne pouvoir à Philippe BARRIERE
Fabien BLANCHET donne pouvoir à Anne DELAUNAY
Daniel LEMRAY donne pouvoir à Paulette MARCOUILLER

Absents :

Fabien BRODU, Rémi LAMARE, Magali HIDREAU, Charles BELLAUD, Marie-Agnès BEGEY, Jacques BARON, Philippe LACLIE, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Didier COSSET, Valérie BOUILLAGUET, Marie-Claude GIOVANNINI, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Roland NAZET, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Jean-Paul AUGUSTIN, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Jacky RAUD, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Michel GARNIER, Daniel DARDILLAT, Jean-Michel CHARPENTIER, Brigitte RICHEZ BAUDET, Marie-Pierre LE SELLIN, Frédéric MICHEAU, Bruno POMMIER, Ornella TACHE, Yves-Luc GAILLARD, Valérie FLOCH-

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le 13/07/2022

ID : 017-200041689-20220711-CC2022_096-DE

SLO

RUJU, Thierry GIRAUD, André LECLERE, Dominique SEYFRIED, Ma
ETOURNEAU, Gaëlle TANGUY, Henoch CHAUVREAU, Ludovic BOU
Renée BONNEAU, Francis GUAY, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, François PINEAU,
Michel LALAIZON, Jacques GOGUET, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Patrick
REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, François BOURGEOIS, Pierre TEXIER, Suzette MOREAU,
Alain BERTIN, Marie-José TRICHET, Bernard CAILLAUD, Victor GEOFFROY, Didier MARTIN

Secrétaire de séance :

Mme Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GENEAU David

BEBIEN Marie-Paule

HOUET Patricia

SERRA Johanna

GUIBERTEAU Cécilia

Nombres de membres :

En exercice : 139

Présents : 63

Votants : 73

Pouvoirs : 10

Publication (affichage) ou notification du :

Modification statutaire - Prise de compétence "animaux errants"

Monsieur le président rappelle aux membres du conseil communautaire qu'il a été interpellé à plusieurs reprises sur les modalités de financement de la lutte contre les animaux errants.

Cette compétence n'est plus exercée par Vals de Saintonge Communauté depuis la modification statutaire opérée en septembre 2017.

A l'issue du dernier conseil communautaire, une discussion a eu lieu à ce sujet permettant de présenter et mesurer les incidences d'une reprise de cette compétence par Vals de Saintonge Communauté (procédure de modification statutaire, procédure de transfert de charges).

Monsieur le président rappelle qu'il s'est engagé à interroger les membres du conseil communautaire sur la question suivante :

Souhaitez-vous engager une procédure de modification statutaire afin que Vals de Saintonge Communauté assure le financement et l'organisation de la lutte contre les animaux errants à compter de 2023 ?

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- de se prononcer sur la question suivante :

Souhaitez-vous engager une procédure de modification statutaire afin que Vals de Saintonge Communauté assure le financement et l'organisation de la lutte contre les animaux errants à compter de 2023 ?

- d'autoriser monsieur le président à engager une procédure de modification des statuts de Vals de Saintonge Communauté en cas de réponse majoritairement positive,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Rejeté à la majorité

- Pour : 15
- Contre : 57
- Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,

13 JUL. 2022



Le Président
Communauté de Communes
des Vals de Saintonge
Jean-Claude GODINEAU

